

# MANUEL D'INSTRUCTIONS

## Lampe frontale LED

HLLI400LMMSEU

**IMPORTANT ! À CONSERVER ET À LIRE ATTENTIVEMENT !**

### Caractéristiques techniques

Classe de protection	III
Type de protection	IP54
Résistance aux chocs	IK08
Température de fonctionnement	-10 °C ~ +40 °C
Éclairage	3,5 W LED
Intensité lumineuse	400 lm (100%)
Durée de charge	Env. 3 h (5V 1A)
Autonomie	Env. 3 h@400 lm, 8 h@80 lm
Batterie	Li-ion 3,7 V ; 1500 mAh
Câble d'alimentation	USB-C
Longueur du câble	1 m
Dimensions	78x39x36 mm
Poids net	112 g
Caractéristiques spéciales	Avec détecteur de mouvement

### Utilisation correcte prévue

Cette lampe LED est destinée à un usage intérieur et extérieur. La lampe LED n'est pas étanche, veuillez la tenir à l'écart de l'eau. Utilisez l'interrupteur à poussoir ou l'interrupteur à capteur pour allumer ou éteindre le phare.

### Entretien

**A noter : pour sources lumineuses non remplaçables par l'utilisateur**  
Le remplacement de la source lumineuse contenue dans ce luminaire doit être confié exclusivement au fabricant, à son service de réparation ou à du personnel possédant les mêmes compétences. Ne jamais ouvrir la lampe lorsque le câble d'alimentation est branché.

### Nettoyage

N'utilisez ni solvants, ni produits de nettoyage abrasifs pour procéder au nettoyage du produit. Utilisez un chiffon sec ou légèrement humide pour le nettoyage **seulement**.



### Consignes de sécurité

- Avant la mise en service, assurez-vous que la tension adéquate est disponible.
- Avant chaque charge, assurez-vous que la lampe et le câble d'alimentation ne sont en aucune manière endommagés. Ne jamais utiliser la lampe si elle présente des signes de dommages.
- Ne pas utiliser la lampe baladeuse dans des environnements explosifs dans lesquels des liquides, des gaz ou des poussières inflammables sont présents. **Danger de mort !**
- Les lampes LED sont très lumineuses. Ne pas fixer directement la lampe.

### Mise au rebut

**Les appareils électriques doivent être mis au rebut conformément aux normes environnementales !**

Les appareils électriques ne doivent pas être jetés dans les ordures ménagères. Conformément à la directive européenne 2012/19/UE concernant les appareils électriques et électroniques, les appareils électriques usagés doivent être collectés séparément dans un bac à recyclage écologique. Pour connaître les solutions de mise au rebut d'un appareil usagé, adressez-vous à votre administration locale ou communale.



**BME Group Sourcing B.V.**

Walaardt Sacréstraat 405  
1117BM Schiphol  
Pays-Bas

[www.bme-group.com](http://www.bme-group.com)